

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

## La France et les ouvriers

### DISCOURS DE M. LOUBET

A la séance tenue au Sénat le 2 avril, M. Loubet, président de la commission des finances, a prononcé un magnifique et instructif discours dont — vu son étendue — nous ne pouvons que relater la superbe péroraison.

« Messieurs, il y a d'autres dépenses sur lesquelles j'appelle votre attention et pour lesquelles je vous supplie de réfléchir, non pas à des mesures immédiates, mais au moins pour l'avenir; je veux parler des pensions actuelles, de leur accroissement normal annuel, de leur accroissement plus grand dans quelques années. Ces pensions nous coûtent 226 millions. On a calculé que d'ici à quelques années, rien que pour les services de l'instruction publique, des postes et des douanes, l'accroissement ne serait pas moindre de 30 et 40 millions. De telle sorte que le sacrifice à imposer à l'Etat avant vingt-cinq ou trente ans dépassera certainement de ce chef 300 millions par an. En regard des 226 millions de dépense actuelle, le Trésor ne reçoit comme retenues de toute nature que 33 ou 34 millions; c'est-à-dire que l'Etat fait le sacrifice pour ses agents, pour ses employés, de toute la différence qui sépare 33 ou 34 millions de 226 millions.

« Et l'on dit, messieurs, dans une certaine école, que le pays ne fait rien pour les petits et les humbles! N'est-ce donc rien que les dépenses qu'il s'impose, chaque année, pour améliorer le sort de ceux qui ont servi l'Etat à tous les degrés de la hiérarchie des fonctionnaires? N'est-ce donc rien que ce sacrifice de 200 millions? »

« La France, par son budget, fait des sacrifices; elle en fait d'autre façon.

« Savez-vous ce que donnent les six compagnies de chemins de fer à des œuvres de bienfaisance ou à des caisses de retraite? »

« Les six grandes compagnies de chemins de fer et celle de l'Etat font, pour les pensions de retraites, pour les secours, pour les indemnités de maladie, les médicaments, des sacrifices qui se chiffrent par les sommes suivantes :

« L'Etat: 7,632,000 fr.; le Paris-Lyon-Méditerranée, 11,683,400 fr.; l'Ouest, 4,431,000 fr.; le Nord, 3,049,000 fr.; le Midi, 4,157,000 fr.; l'Orléans, 6,014,000 fr.; l'Est, 4,332,243 fr.; total: 36,258,000 fr.

« Si l'on y ajoute les primes annuelles qui sont distribuées sous diverses formes, le montant des sacrifices est de 42,326,000 fr.

« Voilà ce que font les compagnies pour améliorer le sort de leurs ouvriers commissionnés ou non commissionnés, de leurs agents et sous-agents de tout ordre. C'est là, messieurs, un chiffre qui ne doit pas faire rougir d'être Français.

« Savez-vous, d'autre part, ce que font les exploitations de mines en France? Nous avons fait une loi l'année dernière. Cette loi impose aux exploitants le versement d'une somme égale à 2 0/0 des salaires. Mais, avant cette loi, l'exploitation des mines en France avait fait des sacrifices considérables pour assurer le sort de ses ouvriers aussi bien en état de santé qu'en cas de maladie ou dans

leur vieillesse. Secours, retraites, médicaments, médecins, tout cela était assuré dans des proportions variables suivant la prospérité ou la misère de la mine. Voici les chiffres :

« En 1890, — ce sont les chiffres officiels extraits d'une statistique publiée en 1892 par le ministère des travaux publics, — en 1890, les exploitations de mines de toute nature ont versé une somme totale de 11,335,811 fr. en secours, médicaments ou pensions de retraite.

« En 1893, les dépenses pour le personnel ouvrier, s'élevant à 145,000 fr., ont représenté 42 p. 100 du bénéfice réalisé.

« En 1894, l'effet de la loi sera d'augmenter les versements d'une somme de 3 millions 700,000 fr. environ, de telle sorte que les versements faits pour ces œuvres d'assistance atteindront le chiffre de 15 millions 700,000 fr., soit 56 0/0 environ du bénéfice des exploitations. C'est encore quelque chose, messieurs, que ce versement de 15 millions fait par les exploitants de mines au profit du personnel ouvrier!

« Ce n'est pas tout. Combien d'associations privées, combien de grandes industries, combien de grands commerçants font ainsi des sacrifices très considérables pour leur personnel ouvrier!

« Je crois que c'est là un enseignement utile et que c'est une réponse plus utile encore à ces déclamateurs dont je parlais tout à l'heure, qui viennent jusqu'à la tribune législative calomnier leur pays en disant qu'il ne fait rien pour la classe pauvre et laborieuse, qui le calomniaient hier encore en disant que ce pays était le plus corrompu, alors que tout le monde sait que la France est encore le pays le plus honnête qui y ait sous le soleil.

« Il faut, en disant la vérité, faire cesser les légendes malfaisantes. Elles constituent des excitations dangereuses pour la paix publique, parce que, exploitées par quelques-uns, elles risquent d'égarer un grand nombre. Faites la lumière, et ce grand nombre éclairé sera ce qu'il a toujours été: le peuple de France, c'est-à-dire le peuple le plus sage, le plus facilement gouvernable, le plus laborieux, le plus économe, le plus attaché à son pays et le plus charitable, c'est par là que j'aurais dû commencer.

« Si vous faites connaître cela, monsieur le président du Conseil, vous aurez fait une œuvre éminemment utile et vous n'aurez pas peu contribué à rétablir la prospérité publique, première cause des accroissements de recettes budgétaires; car il ne faut pas croire que, dans un pays où les ressources indirectes comptent pour les deux tiers dans les revenus publics, il soit indifférent que le pays soit tranquille, qu'il ait la sécurité du lendemain. Donnez cette tranquillité, donnez cette sécurité du lendemain; dites qu'on peut et qu'on doit vivre en France sans souci des menaces qui de ci de là peuvent alarmer les intérêts.

« Dites que l'immense majorité de cette nation est composée de braves gens, passionnément épris de travail, attachés à l'ordre. Vous aurez ainsi ramené la paix qui est si nécessaire et, avec cette paix, vous aurez donné la prospérité au commerce, à l'industrie, et vous aurez facilité au Trésor la perception des taxes qui sont absolument indispensables pour équilibrer votre budget. »

## Chambre des Députés

Séance du jeudi 4 avril 1895

### Le mariage

L'ordre du jour appelle la suite de la 2<sup>e</sup> délibération sur la proposition de loi de M. Lémire tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage dans le but de le rendre plus facile.

M. Bertrand, rapporteur, propose, au nom de la Commission, la rédaction suivante: « l'article 152 du code civil est ainsi remplacé: « s'il y a dissentiment entre des parents séparés ou divorcés de corps, le consentement de celui des deux époux au profit duquel le divorce ou la séparation aura été prononcé, et à qui la garde de l'enfant aura été donnée, suffira. »

M. le rapporteur demande à la Chambre d'adopter cette rédaction.

M. Gamard craint qu'on n'arrive, pour faciliter le mariage, à détruire l'autorité de la famille.

Il faut se placer au point de vue de la liberté; il faut la donner aussi bien aux parents qu'aux enfants; la diminution des naissances dont on a parlé l'autre jour ne tient pas seulement aux causes qu'on a indiquées; ce qu'on fait actuellement ne servira à rien.

Le père de famille devrait avoir le droit de disposer de sa fortune comme il l'entend; la liberté du droit de tester aurait des conséquences favorables au développement de la famille.

### Les caisses de retraites

Le Gouvernement dépose une proposition de loi tendant à obtenir le vote d'un crédit annuel pour majorer les rentes viagères des participants à la caisse des retraites de la vieillesse et des sociétés de secours mutuels âgés d'au moins 65 ans.

M. E. Chevalier est prêt à voter toutes allocations possibles en faveur des travailleurs. Par contre il se refuse à autoriser la charité d'Etat qui s'étend à tous, aux méritants et aux autres.

M. Jourde s'élève contre cette thèse parce que, dit-il, il y a une foule d'ouvriers trop faiblement rémunérés pour pouvoir alimenter les caisses d'épargne par leurs économies.

M. le vicomte de Vogüé estime que c'est l'idée de l'assistance qui doit l'emporter sur l'idée de prévoyance, mais il demande si la Commission de la prévoyance pourra, à brève échéance, fournir les données générales d'une organisation de caisse générale pour les retraites ouvrières.

Demain, séance publique.

## La Santé des Troupes

L'Officiel publie une note ministérielle relative à la nécessité de l'initiative des commandants de troupe, quel que soit leur grade, pour ménager et conserver intacte la santé de leurs soldats.

Après avoir posé comme principe que l'entraînement ne doit jamais aller jusqu'au surmenage, le ministre de la guerre ajoute :

« Connaître le degré de résistance du soldat pour ne jamais aller au-delà; entretenir et développer ses forces par une série d'exercices variés et appropriés; savoir le faire reposer à temps; arrêter les efforts quand une circonstance par trop défavorable intervient, les reprendre dès qu'on le peut; amener ainsi l'homme, sans secousse et presque à son insu, à son maximum de souplesse et de vigueur: tel est le rôle de l'officier. Il exige de l'activité, du caractère et surtout de l'initiative. »

Puis il constate que les règlements ne peuvent et ne doivent pas tout prévoir et que c'est aux commandants d'unités à faire preuve d'initiative et à régler le service en raison des circonstances locales; à ce sujet, le général Zurlinden donne aux chefs d'unités les indications suivantes :

« Aux époques de froid rigoureux ou de chaleur excessive, par les très mauvais temps, en cas d'épidémie ou après des fatigues exceptionnelles, ces derniers n'hésiteront pas à suspendre ou à modifier la marche normale du service ou de l'instruction dans les limites rendues nécessaires par les circonstances, sauf à en rendre compte hiérarchiquement.

« Les officiers de tous grades doivent chercher à prévenir les maladies ou à les empêcher de s'aggraver en signalant à temps les hommes qui donnent des signes d'indisposition ou de fatigue.

« Ils ne perdront pas de vue que, dans une armée nationale où tous les enfants du pays sont appelés à servir sous les drapeaux, il est du devoir des officiers, plus encore que par le passé, d'entourer de soins le soldat malade et de remplacer la famille auprès de lui.

« De leur côté, les médecins militaires redoubleront de précautions et de soins pour éviter que les malades échappent à leur attention. Dans le doute, il est préférable de mettre en observation ceux qui se déclarent indisposés, quitte à les faire suivre attentivement et à punir sévèrement ceux qui auraient cherché à tromper leur vigilance et à abuser de leur bonne foi. »

Chacun applaudira à cette circulaire, qui aura pour effet de réagir heureusement contre certains errements, dont on a pu constater, au cours de l'hiver, les fâcheuses conséquences.

## L'Administration et Madagascar

Le Petit Marseillais publie les observations suivantes au sujet de l'affrètement de plusieurs paquebots pour les transports de l'expédition :

« Les paquebots ont été affrétés sur plans et sans avoir été vus ou visités! De cette façon, le gouvernement a fait des marchés de dupe et il est souhaiter qu'on n'ait pas autrement à s'en repentir.

« L'accident qui retient le Brickburn à Messine est un premier avertissement, mais nous avons eu à Marseille un exemple plus frappant encore de l'inconcevable légèreté des bureaux du ministère. On s'est aperçu la veille du jour où il devait prendre la mer, avec à bord plusieurs centaines de soldats, qu'un des affrétés était dans des conditions inacceptables et son départ à dû être ajourné. Il ne s'agissait de rien moins que du fonctionnement défectueux de la machine. Des réparations indispensables ont été ordonnées et dès qu'elles seront terminées, vogue la galère. On s'embarquera... »

« Or, il fallait s'attendre à cette déconvenue,

puisque le navire dont il s'agit était désarmé depuis plusieurs années et qu'il a été acheté juste au moment où ses nouveaux armateurs ont estimé qu'ils pourraient le faire accepter par la Commission. Ils ont réussi et l'opération aura été excellente, puisque le navire payé, nous dit-on, 440,000 francs, est affrété pour environ 400,000

» Mais ce paquebot ne constitue pas la seule erreur des bureaux du ministère qui mette le gouvernement dans l'obligation d'embarquer des hommes sur des navires tout au plus aménagés pour le transport des arachides. On conviendra que c'est regrettable.

» Quelque dures que ces vérités soient à dire, nous les devons à ceux qui ont encouru les responsabilités dont nous parlons. »

## EN CHINE

### La prise du fort de Matendé

Les vainqueurs du jour furent sans contre-dit les artilleurs qui, sous les ordres du commandant Ichii, s'emparèrent un à un de tous les forts chinois. Ces hommes, qui se distinguèrent partout, devaient se distinguer d'une façon tout à fait originale à l'attaque du fort de Matendé, un des mieux défendus. Lorsque les Japonais pénétrèrent dans la redoute, ils trouvèrent intacts les canons que les Chinois avaient abandonnés dans leur fuite. S'en emparer aussitôt, puis les diriger sur l'ennemi qui se sauvait, fut l'affaire d'un instant. Mais, à la fureur de tous, on s'aperçut que les culasses de ces canons étaient gelées. L'officier commandant l'artillerie eut alors une inspiration dont on chercherait en vain les traces dans l'art de la pyrotechnie moderne. Sans perdre une minute, il ordonna à ses hommes de faire face aux pièces dans l'attitude de Gulliver éteignant, au pays de Lilliput, son fameux incendie. L'effort de cette manœuvre... humide fut merveilleux. Il paraît que nos bons artilleurs avaient beaucoup bu.

## INFORMATIONS

### La santé du duc de Chartres

M. le duc de Chartres ayant pris froid, il y a samedi huit jours, à une chasse à courre qui l'a entraîné fort tard en forêt d'Ermenonville, venant de Chantilly, a été atteint d'une légère pneumonie.

Le prince est resté à Saint-Firmin, et son état est aussi satisfaisant que possible, mais il n'a pu remonter à cheval.

### L'élection de Loches

Le quatrième bureau s'est occupé de l'élection de M. Wilson à Loches.

Il a entendu le rapport de M. Fleury-Ravarin, et, par 9 voix contre 5, il en a adopté les conclusions qui tendent à une enquête.

Il est probable que la discussion sera fixée à une des plus prochaines séances.

### Les étudiants et le service militaire

Suivant les prescriptions de l'article 24 de la loi du 13 juillet 1889 sur le recrutement, les jeunes gens qui se préparent pour le doctorat en droit, les licences ès-lettres ou ès-sciences, ne font qu'une année de service, à la condition d'avoir obtenu leur diplôme à l'âge de vingt-six ans.

Ceux de ces jeunes gens des classes passées qui, à cet âge, n'auraient pas encore obtenu le diplôme de docteur ou de licencié, sont tenus de rentrer au corps pour accomplir leurs deux années de service complémentaire.

Le ministre vient de décider que le bénéfice de la dispense sera conservé à ces jeunes gens jusqu'au 4<sup>e</sup> novembre qui suivra la date à laquelle ils atteindront leur vingt-sixième année.

Si alors, à cette nouvelle date du 4<sup>e</sup> novembre, ils ne justifient pas de l'obtention du diplôme, ils devront être mis en route pour accomplir les deux années de service dû.

### Les victimes du phosphore

Une délégation d'ouvriers allumettiers est venue, hier, au Palais-Bourbon. Ils avaient avec eux quatre nécrosés : un homme et trois femmes.

L'aspect de celles-ci surtout était horrible ; l'une d'elles qui avait subi récemment une opération avait encore ses mâchoires sanguinolentes couvertes de ouate iodofomée ; une autre n'avait plus de nez.

La délégation a demandé à voir les représentants du groupe socialiste ; elle leur a exposé les réclamations des grévistes au sujet de l'emploi du phosphore blanc.

Les députés ont promis de s'en occuper.

### L'incendie du château de Solages

Carmaux, le 4 avril. — L'enquête sur l'incendie du château, faite par le commissaire municipal, vient d'être reprise par le parquet.

Un déposition faite par la jeune gouvernante anglaise, qui mettait au lit la plus jeune enfant, établit que, dix minutes avant que l'incendie éclatât, elle avait entendu un bruit de pas très légers passant devant sa porte et allant aux combles.

La gouvernante affirme avoir entendu distinctement un bruit très perceptible de matière répandue.

Quelques instants après, elle entendait les crépitements ; elle donnait l'alarme et l'incendie éclatait avec la violence que l'on sait.

On conclut de là à l'intervention d'une main criminelle.

### Enigme

Les bâtiments anglais qui transportent à Madagascar le matériel de guerre français font successivement des avaries ; mais on n'entend pas dire qu'il arrive jamais d'accidents aux na-

vires également anglais qui fournissent les Hovas d'armes et de munitions tirées de nos propres arsenaux.

### Encore ces « bons » Anglais !

Les commerçants anglais ont déjà expédié des milliers de caisses d'absinthe à Majunga. Ils destinent ce breuvage à notre corps expéditionnaire. On sait que, sous le climat de Madagascar, l'absinthe accélère la mortalité.

### Vol au greffe d'Epinal

Epinal, 4 avril. — Un vol important a été commis cette nuit au greffe du tribunal civil.

Les malfaiteurs ont pénétré en forçant les volets et en brisant les carreaux. Les tiroirs ont été forcés, près de mille francs et un grand nombre de pièces à convictions en or et en argent ont été volés. M. Savate, greffier, avait heureusement emporté hier soir sa caisse personnelle.

### Une mine de rubis !

Un explorateur, M. Henri Thonon, a découvert au Siam une mine de rubis.

Elle se trouve dans la province de Chantabonn, qu'occupent les troupes françaises.

### Terrible incendie à Amsterdam

Un terrible incendie a éclaté dans la nuit d'avant-hier dans la Polanenstraat, à Amsterdam. Le feu a pris au second étage ; on croit que les rideaux du lit se sont enflammés au contact d'une petite lampe.

Il y a cinq victimes : une veuve Ketelaar, deux de ses filles âgées de 24 ans et de 23 ans, et ses deux petites-filles de 4 et de 2 ans.

La troisième fille, âgée de 17 ans, a sauté du second étage dans la rue. Elle s'est blessée dans sa chute, mais sa vie n'est pas en danger.

## BULLETIN FINANCIER

4 avril 1895.

La séance d'aujourd'hui a été la contre-partie de celle d'hier. Après un début hésitant et plutôt faible, la presque totalité des valeurs a repris. Le marché paraît à peu près débarrassé des acheteurs de mauvaise qualité ; il faudrait maintenant, pour que la hausse soit durable, ne procéder qu'avec une grande modération.

Au début, Londres et Vienne n'étaient pas brillants. En clôture, on constate un relèvement.

Le 3 0/0 cote 103.07 1/2.

Les actions des grands établissements de crédit font bonne contenance. Le Crédit Foncier s'inscrit à 905. Le Crédit Lyonnais cote 821.25 après 817.50.

Les actions de nos grands chemins sont en bonnes tendances.

Le Suez a toujours un marché très animé. Ce titre est en grande faveur.

Reprise de l'Italien à 88.50. L'Extérieure reprend de 73 3/8 à 73 25/32. Un peu de réaction sur les fonds ottomans. Les autres fonds n'ont que des variations sans importance.

En Banque, le Bon foncier de la Gulf Lands est à 32.25.

L'action de l'Ecole Saint-Paul est en vente au pair. Rappelons que la vente des actions est faite pour donner à l'établissement un nouveau développement.

# CHRONIQUE LOCALE

## ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 5 Avril

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 11°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 9°
Midi,	770 m/m	au-dessus 17°
Hausse,	5 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 3°

### Institution Saint-Louis de Saumur

Nous sommes heureux d'apprendre que MM. Louis Mortier et Gaston Cathelineau, élèves de Saint-Louis, viennent d'être reçus à la 2<sup>e</sup> partie du baccalauréat ès-lettres, par la Faculté de Poitiers.

### L'affaire Gaborit-Peton

Le procès est terminé, M. Gaborit ayant accepté une transaction. Si nos renseignements sont exacts (il est permis d'y contredire), le demandeur a obtenu presque entière satisfaction. Moyennant un versement — opéré d'ailleurs — de 4,300 fr., notre ancien collègue se désiste de son instance ; et il est aujourd'hui loisible à M. Peton de circuler librement et impunément dans les rues de sa « commune ».

Si nous écrivons le nom de l'honorable M. Peton, ce n'est pas sans motif. Il s'est passé des choses drôlatiques qui ne nous stupéfient nullement, avec la connaissance que nous avons du caractère prudent, « foinard » même, de M. Peton.

Ainsi, on a fractionné la somme versée entre les mains de M. Gaborit de manière à en retirer plusieurs reçus distincts, comme si les paiements étaient effectués par des tiers complètement indépendants de M. Peton qui, bien que payant de ses deniers (nous affirmerions), reste absolument étranger au solde, ne voulant pas apparaître mêlé, par son récépissé, dans un conflit dont il s'est toujours et quand même désintéressé.

De ces reçus, motivés et détaillés chacun en cinquante lignes au moins, l'un (de 300 fr.) est au nom de M. Piéron, l'autre (de 500 fr.) est au nom de M. Roland. Les 500 fr. restant avaient été précédemment touchés par M. Gaborit.

En somme, les gens impartiaux estiment que M. Peton a sagement agi en évitant un débat public d'où sa personnalité officielle (nous ne parlons pas, et pour cause, de la personnalité morale) ne fût, probablement, sortie qu'avec d'irréparables accrocs.

## AU MOULIN

Le trente novembre, jour de la Saint-André, on signa le contrat. Les témoins de Baptiste, tant en l'acte notarié qu'à la mairie et à l'église, furent Grand-Claude et M. Laroche ses deux sauveteurs pendant sa maladie ; ceux de Péline, deux petits cousins pauvres, habitant Mailly, derniers représentants des Ragon éteints, et qu'elle habilla de la nuque aux talons pour l'occurrence, mère, père et marmitaille. Grand-Claude et Blanchette se firent assister, le premier par Baptiste et M. Morel, la seconde par M. Leroux et l'adjoint Boissier. M<sup>lle</sup> Andrée était fille d'honneur de Péline et en claquait de vanité. Pendant que la meunière et son mennoier, assis l'un près de l'autre, conversaient à l'aide de la main, écoutant d'une oreille distraite les clauses de l'acte, M<sup>lle</sup> de Nesves défigurait le notaire Aubry psalmodiant son grimoire et s'en gravait dans le cerveau la silhouette et les tics. Un brave homme, ce ta-

bellion, capable dans sa partie, rabougri, maigre avec un crâne de geai déplumé, négligé de mise, sa cravate blanche en corde de puits, original par l'excentricité de sa toquade. Possesseur — on se jugeant tel — d'une voix de basse chantante, alliant (prétendait-il) le style fleuri de Tamburini au mordant de Ronconi, il choisissait ses clercs, non d'après leurs états de service, mais sur leur timbre de voix, quêtant à cor et à cri le merle blanc de la basoche musicale, un ténor. Dénichait-il ce phénix ? Il lui ingurgitait, de gré ou de force, les duos du *Chalet*, de *Mose*, de *Belisario*, de la *Reine de Chypre*. Il avait, se narrait-on, idiotisé sa femme, malheureusement pianiste et aphone, en la condamnant chaque jour et plutôt deux fois qu'une au duo de « Robert » : *Mais Alice, qu'as-tu donc ?* M<sup>me</sup> Aubry se produisait exclusivement dans les grandes soirées de la sous-préfecture où il trônait vocalement sans partage, et dans les concerts organisés en vue d'une œuvre pie. Ce maniaque s'emancipa jusqu'à requérir de M<sup>lle</sup> de Nesves qu'elle lui accompagnât une couple de cavatines après le dîner qui suivit la lecture ! M<sup>lle</sup> Andrée lui résista énergiquement et victorieusement, forte de l'appui de sa mère qui estima indiscret et

de mauvais goût la supplique de l'officier ministériel. Le notaire coriace n'en eût pas moins sa revanche au repas des noces.

\*\*\*

Le matin qui précéda la signature du contrat, on avait célébré, dans l'église de Mailly, pour le repos de l'âme de Germain Boyer, une messe qui réunit les conjoints, la famille et les amis intimes. Malgré l'incognito, bon nombre de villageois se rendirent au service. Après l'office, Péline et Baptiste remercièrent l'assemblée et demandèrent qu'on les laissât visiter seuls la tombe du défunt garnie de fleurs nouvelles en sus de celles que la meunière et le farinier y entretenaient religieusement. Prosternés devant la table de marbre noir, ils récitèrent une longue prière mentale, les yeux humides et les mains enlacées.

Les pieux devoirs accomplis, ils revinrent, la contenance assurée et grave, vers leurs amis. Germain leur avait-il parlé sous la couche de sable ou à travers le ciel ? Qui sait ! Mais, en chemin, Péline apprit à son mari cette particularité. Avant d'expirer, Boyer lui avait dit ceci : « Conserve l'usine par intérêt et par amitié pour moi. Le métier te plaît ; tu le connais parfaitement, et il maintiendra

» l'aisance acquise au prix de nos efforts communs. Là seulement, je te suivrai de pensée » et je participerai invisible à tes travaux. Si tu te remarques — gardant l'usine, tu seras obligée de reporter sur un mâle la régie de l'exploitation — je te recommande Baptiste : c'est le plus honnête homme que je sache, le seul digne de toi, suivant mon appréciation, le seul qui ne m'inspirera sous terre ni regret ni jalousie. Jure-moi que tu n'en choisiras pas d'autre, que tu exauceras mon désir si tu veux que je m'en aille paisiblement ». Elle avait juré et tenait sa parole. Epousant Baptiste d'après la suggestion du défunt, sa conscience ne se reprochait rien : elle pouvait aimer et aimer en toute liberté.

Autre démarche inspirée également par le cœur à la femme et approuvée du mari. Les deux futurs visitèrent la mère du dernier né pauvre de la commune, lui remirent l'argent nécessaire pour l'achat d'une layette — don évoquant la protection d'en haut sur la future lignée de la meunière — et Péline s'offrit comme marraine avec M. Morel pour compère, si on n'avait déjà arrêté les parrains.

### La deuxième session des assises

Les assises du deuxième trimestre 1895 s'ouvriront à Angers, le lundi 13 mai prochain, sous la présidence de M. le conseiller Lefèvre, qui aura pour assesseurs MM. les conseillers Barberon et Cabanon.

### Recepement des chevaux et mulets

Le ministre de la guerre vient d'adresser à MM. les généraux commandant les corps d'armée une instruction pour le classement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée.

Il sera procédé, dans le délai du 15 mai au 15 juin 1895, à l'inspection et au classement des chevaux et juments âgés de six ans et au-dessus, et des mulets et mules de quatre ans et au-dessus (l'âge étant compté du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la naissance).

Le travail de répartition devra être adressé au ministre de la guerre le 1<sup>er</sup> avril prochain.

### Théâtre de Saumur (Représentation au bénéfice des pauvres)

#### Le Gendre de M. Poirier

Mauvaise soirée : une salle à moitié garnie tout au plus, des acteurs incertains, M. Mauléon (Poirier) « ganachant » à l'excès son rôle, M. Allain (Verdellet) émettant le sien, M. Dalbert imprimant au duc de Montmélan des allures de calicot en bordée dans un restaurant à vingt-cinq sous, M<sup>me</sup> Kléber lourde et spongieuse, empêtrée jusqu'aux cheveux dans l'adorable et fier personnage d'Antoinette et lançant le fameux *Maintenant, va le battre*, avec l'élan et la passion qu'elle accumulerait pour dire à M. de Presles : *Aimes-tu la raie au beurre noir ?* Résultat, pas un centime pour les pauvres ; mieux que cela : un déficit dont il ne nous appartient pas de révéler le chiffre.

Hé bien, malgré cette avalanche de déceptions, nous ne regrettons point de nous être aventurés au théâtre. En effet, si nous avons vu représenter vingt fois à la Comédie-Française et lu cent fois le *Gendre de M. Poirier* d'EMILE AUGIER et JULES SANDEAU, nous ignorions complètement le *Gendre de M. Poirier* d'E. LEGOUVÉ et JULES SANDEAU ; et il ne nous déplaisait point d'entamer quelques relations avec cet inconnu. Vous jugez de la surprise que nous infligea la constatation de l'identité des deux « Gendres » et nous nous demandons anxieusement quel intérêt poussa nos collègues à travestir les noms des véritables auteurs.

Une pareille bêtise ne nous étonne que médiocrement venant du journaliste inexpérimenté qui, fabriquant, à son usage personnel et même exclusif, un italien de cuisine (*Rigolo* pris comme diminutif de *Rigolo*), applique au sombre drame lyrique de Verdi le qualificatif étrange de DÉLICIEUX OPÉRA-COMIQUE !!! Elle nous afflige commise par un critique plus « à la coupe » des choses théâtrales ; et nous prions M. Giraud — si la requête n'était aujourd'hui superflue — de surveiller de près, de rectifier les communications dolo-sives qu'adresse, à la presse, son par ailleurs très honorable régisseur.

### Chronique Vélocipédique

#### VÉLODROME DE LA LOIRE

De grandes courses internationales et régionales auront lieu, au Vélo-drome de la Loire, le dimanche de Pâques, 14 avril courant, à 2 heures.

Il y aura six grandes épreuves de vitesse et des courses de tendems.

Il paraît que les rapports qui viennent d'être faits sur le produit de l'impôt révèlent un curieux état de choses : Plus l'impôt sur le cycle donne des résultats brillants, plus l'impôt sur le tabac devient improductif.

Il n'y a pas là une simple coïncidence, mais bien une corrélation qui s'explique aisément.

Les exercices du corps, en général, s'accroissent peu du tabac et la bicyclette, qui a déjà guéri maintes maladies, pourrait bien mériter une mention honorable de la Société contre l'abus du tabac.

On lit dans *Paris-Vélo* :

« Nos Compagnies de chemins de fer se décideraient-elles à entrer de pied ferme dans la voie des améliorations ? Il faut le croire, car, la semaine dernière, elles ont déjà soumis à l'approbation du ministre un projet permettant de faire enregistrer ses bagages sans avoir tout le temps à sortir son billet. Certes, voilà une mesure à laquelle applaudiront tous les voyageurs, dont les cyclistes forment (bien malgré eux) une importante diversion. »

#### Forgerons, prenez garde

Des Juifs de Paris et de l'Est parcourent les campagnes en bicyclette ou en voiture et offrent aux serruriers, maréchaux ferrants et forgerons, des limes à des prix d'excessif bon marché.

Ils font signer la commande, et l'acheteur constate avec stupéfaction, après le départ du voyageur, qu'au dos de son papier se trouve un tarif majorant la marchandise de six fois sa valeur. Il regarde de plus près le double de sa commande et s'aperçoit que le libellé prête à chicane.

Il écrit à la maison pour protester. On lui répond que son ordre est signé et formel et qu'il a bien acheté six douzaines de limes au lieu de six limes et que le montant de la commande est de 280 fr. au lieu de 8 fr.

De nombreux maréchaux ont été pris. Avis aux intéressés.

#### Les mauvaises pièces

La Banque de France est informée qu'on a présenté dans quelques-unes de ses succursales des pièces de 20 fr. fausses.

Fait curieux : ces louis sont en argent parfaitement « monnayé », mais recouverts d'un bain d'or.

Ils portent le millésime de 1866.

#### Exposition de Bordeaux

On nous prie d'informer nos lecteurs qu'en présence du grand nombre d'adhésions qui arrivent à l'Exposition de Bordeaux, le Conseil d'administration a décidé que les inscriptions des exposants seront reçues, jusqu'au 20 avril, pour l'industrie, les vins, spiritueux, cidres et boissons fermentées.

Les demandes peuvent être adressées à M. J. Alfred Vigé, membre de la Société Philomathique, 8, rue Desbief, à Bordeaux, qui fournira aux exposants tous les renseignements nécessaires.

#### CHOLET

##### L'épidémie du 77<sup>e</sup>

Depuis deux mois à peine, une véritable épidémie s'est abattue sur la caserne Tharreau et exerce ses ravages sur nos jeunes soldats du 77<sup>e</sup>.

Neuf sont morts depuis cette époque, et notamment quatre du 20 au 26 mars ; soixante au moins sont actuellement à l'hôpital militaire, et dans ce nombre quelques-uns dangereusement malades.

Sur les neuf décès constatés, on en compte six dus à des méningites, deux à des bronchopneumonies et un à la grippe, et parmi ces neuf soldats, six appartenant à la dernière classe et trois aux classes précédentes.

Ainsi que nous le disions hier, l'administration supérieure, très émue de cette situation, a fait prendre toutes les mesures sanitaires propres à enrayer le mal et à prévenir même au besoin le retour de ces maladies qui nous enlèvent l'élite de notre jeunesse et portent la désolation dans les familles.

### État Civil de Saumur

#### DÉCÈS

Le 3 avril. — Victor-Emmanuel Hiernard, 3 jours, à l'Hôpital.

Le 4. — Joseph-Pierre Hulin, retraité, 72 ans, époux de Virginie Bodin, rue de l'Ermitage, 5.

Le 5. — Rodolphe Santon, 6 semaines, petite rue du Roi-René.

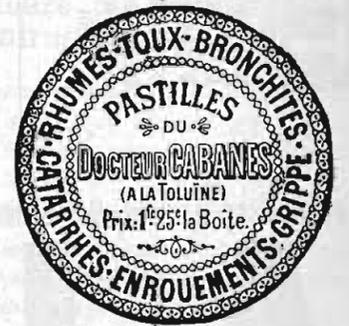
Les maux de tête, les étourdissements, les vomissements de bile et de glaires disparaissent rapidement en prenant chaque matin une cueillette à café de **TISANE DUSOLLIN**. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt principal à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

### BELLE JARDINIÈRE

26-28, Rue d'Orléans, SAUMUR

Vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et Enfants.

PRIME ARTISTIQUE ET GRATUITE offerte à ses Clients par la Belle Jardinière consistant en un **PORTRAIT** peint à l'huile sur panneau bois, exécuté d'après une photographie modèle.



**Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.**

Dépôt PH<sup>ie</sup> DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Le Gérant, L. DELAUNAY

Etudes de M<sup>e</sup> G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n<sup>o</sup> 43, successeur de M<sup>e</sup> L. ALBERT, et de M<sup>e</sup> RICOU, notaire à Coron.

## VENTE

SUR LICITATION  
ENTRE MAJEURS ET MINEURE  
En un seul lot

### Maison d'Habitation

Et dépendances  
Jardin, Terres et Prés  
Situés au lieu dit la Pelleterie, commune de Somloire, canton de Vihiers (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 28 Avril 1895, à deux heures du soir, à Coron, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RICOU, notaire à Coron.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-dessus nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trente mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1. Madame Alphonse Alberteau, sans profession, épouse de M. Eugène Turpault, cultivateur, avec lequel elle demeure aux Loges, commune de Boesse (Deux-Sèvres), ete dernier tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser ladite dame son épouse ;
2. Madame Ernestine Alberteau, sans

profession, épouse de M. François Morin, cultivateur, avec lequel elle demeure au bourg de la commune de Boesse (Deux-Sèvres), et ce dernier tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser ladite dame son épouse ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> BARON, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Dupetit-Thouars, numéro 43 ;

En présence ou eux dûment appelés de Madame Marie Pouplin, veuve en premier mariage de M. Eugène Alberteau, et épouse en deuxième mariage de M. Pierre Besson, cultivateur, avec lequel elle demeure à Vécher, commune de Boesse (Deux-Sèvres), prise au nom et comme tutrice de M. Eugène Alberteau fils, mineur issu de son mariage avec feu Eugène Alberteau, ladite dame maintenue dans la tutelle dudit mineur son fils (suivant délibération du conseil de famille de celui-ci, tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du canton d'Argentou-Château (Deux-Sèvres), le vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-deux, et M. Pierre Besson, cultivateur, époux de la dame Marie Pouplin, veuve en premier mariage de M. Eugène Alberteau, sus-nommé, pris tant pour assister et autoriser ladite dame son épouse, comme tutrice de son fils mineur, Eugène Alberteau, qu'au nom et comme co-tuteur dudit mineur nommé à cette fonction par la même délibération du conseil de famille ;

Ayant les sus-nommés, ès-qualités, M<sup>e</sup> LE RAY pour avoué ;

En présence encore ou lui dûment appelé de M. Amand Alberteau, cultivateur, demeurant au bourg de la commune de Somloire, pris en qualité de subrogé-tuteur dudit mineur Eugène Alberteau,

Il sera procédé à l'adjudication aux enchères publiques et à l'extinction des feux, au jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> RICOU, notaire à Coron, des immeubles ci-dessous désignés.

#### DÉSIGNATION

Immeubles situés au lieu dit la Pelleterie, commune de Somloire.

#### LOT UNIQUE

1<sup>o</sup> Une maison d'habitation, composée d'une chambre basse à feu, grenier au-des-

sus, petite chambre communiquant avec la maison, cellier, laiterie, corridor dans lequel existe un escalier qui conduit au grenier ; buanderie, écurie aux vaches attenant à la maison, écurie aux bœufs devant la maison, portin de grange attenant à cette écurie. Cette portion comprenant deux travées et ayant une longueur de six mètres vingt-cinq centimètres, à compter de chaque arrière de ladite écurie, étant expliqué que s'il est fait un mur pour séparer cette portion de grange d'avec celle appartenant aujourd'hui à M. Albert, acquéreur du second lot dudit partage, ce mur sera mitoyen et fait à frais communs ;

Droit de cōmunauté au puits existant sur la propriété composant le second lot dudit partage acquis par M. Albert ;

Portion de cour limitée au couchant par une ligne séparative d'avec le second lot dont il est ci-dessus question, partant d'une borne plantée à six mètres vingt-cinq centimètres de l'arrière de l'écurie aux bœufs dans le prolongement du mur de cette écurie et allant rendre en droite ligne à une seconde borne plantée dans la haie au levant et en face l'écurie et la portion de grange au pied d'un pommier, cette ligne se continuera dans le champ du second lot sur une longueur de quatre mètres soixante-dix centimètres où sera plantée une borne ; à partir de cette dernière borne et perpendiculairement à la haie appartenant aux héritiers Planchet, il sera plantée une haie de manière à ce qu'elle soit parallèle à la haie existant lors du partage ; une borne sera plantée à quatre mètres soixante-dix centimètres à partir du point d'intersection de la haie existant lors dudit partage, avec celle des héritiers Planchet, le long de la haie de ces derniers ;

2. Le Grand-Pré et le Petit-Pré réunis, contenant un hectare vingt-neuf ares cinquante centiares, numéros 12-21 du plan cadastral section E, joignant au midi M. Albert, au couchant Planchet, au nord M. Baron et au levant les bâtiments ;

L'entrée de ce pré aura quatre mètres de largeur à partir de l'arrière, côté couchant de l'écurie, il sera planté une haie de séparation en ligne droite, en ce pré et le surplus du même pré appartenant à M. Albert et aux frais de l'adjudicataire à qui elle appartiendra, le propriétaire du surplus dudit pré est tenu de donner cinquante centi-

mètres de terrain au-delà de la borne plantée à l'angle du champ de M. Planchet ;

3. L'Ouche-du-Moulin, contenant quatre-vingt-deux ares soixante-dix-neuf centiares, numéro 41 du plan cadastral, section E, joignant au levant M. Albert, haie des présentes, au midi un chemin, au couchant Planchet, haie des présentes, au nord un chemin d'exploitation ;

4. Le Grand-Champ, contenant trois hectares dix-neuf ares, numéro 8 du plan cadastral, section E, joignant au levant et au midi des chemins, au couchant la route de Somloire aux Cerqueux, et au nord le champ des Renards, ci-après désigné ;

5. Le Champ-des-Renards, contenant un hectare cinquante-cinq ares, numéros 14 et 15 du plan cadastral, section E, joignant au levant le Pré-Neuf ci-après, au midi le Grand-Champ, au couchant la route et au nord héritiers Girard ;

Il est dû un passage de trois mètres de largeur dans le bas de cette pièce, vers nord, pour l'exploitation du Champ-du-Bois, appartenant à M. Albert ;

6. Le Pré-Neuf, contenant trente-ares, numéros 13 et 14 du plan cadastral, section E, formé d'une partie du Champ-du-Donet et d'une partie du Champ-des-Renards, joignant au couchant le Champ-des-Renards, au nord héritiers Girard, au levant M. Albert, haie des présentes, et au midi les vendeurs ;

7. Le Champ-de-la-Fabrique, contenant un hectare trente-sept ares, numéro 9 du plan cadastral, section E, joignant au levant héritiers ou représentants Papin, au midi Caillaud ou représentants, haie des présentes ; au couchant M. Baron, au nord les vendeurs ;

8. L'Ecolin, contenant un hectare trente-sept ares, numéro 10 du plan cadastral, section E, joignant au couchant et au nord des chemins, et des autres côtés les vendeurs, toutes les haies entourant ce morceau en dépendent ;

9. Le Haut-Champ, contenant deux hectares soixante-quatre ares, numéro 11 du plan cadastral, section E, joignant au levant héritiers ou représentants Bremond, au midi héritiers ou représentants Papin, au couchant et au nord les vendeurs, haie des présentes ;

10. La moitié du jardin situé derrière la maison d'habitation, cette moitié à prendre

du côté du levant et d'une superficie de huit ares cinquante centiares, numéros 16 et 18 du plan cadastral, section E, est séparée de l'autre moitié appartenant à M. Albert par une ligne droite allant du midi au nord et partant d'une borne plantée à trois mètres soixante centimètres de l'arrière de l'écurie aux vaches, dans la haie, séparatives du jardin d'avec le pré désigné ci-dessus et allant rendre en ligne droite à une autre borne plantée dans la haie au nord en face l'arrière du puits appartenant à M. Baron.

Cette portion de jardin est grevée d'un droit de passage au profit de M. Albert, propriétaire de l'autre portion de jardin, et par l'endroit le plus court pour aller puiser de l'eau à la douve qui touche le jardin.

La superficie totale des biens sus-désignés est de douze hectares soixante-deux ares soixante-dix-neuf centiares.

Sur la mise à prix de seize mille neuf cents fr., ci. 16.900

S'adresser, pour tous autres renseignements, soit :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BARON, avoué à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n<sup>o</sup> 43, poursuivant la vente, successeur de M<sup>e</sup> L. ALBERT ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> RICOU, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par moi, avoué-licencié soussigné.

Saumur, le cinq avril mil huit cent quatre-vingt-quinze.

G. BARON.

Euregistré à Saumur, le six avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup>. Regu au franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

# TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Préparé à Paris, chez DERÈS, 24, rue de Valenciennes, Pharmacie de France.  
Dépôt à Saumur, pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

Etude de M<sup>e</sup> FOYER, notaire à Maulévrier.

## A VENDRE A l'Amiable La MÉTAIRIE de LA CHALOPINIÈRE

Située commune de Coron  
Contenant 60 hectares. Bâtimens neufs.  
Revenu par bail authentique qui commencera à courir le 23 avril 1895. . . . . 3,900 fr.  
S'adresser, pour traiter audit M<sup>e</sup> FOYER.

**A VENDRE**  
Bon Vin rouge cuvé  
60 francs la barrique  
A vendre quantité de sarments de vigne.  
S'adresser à M. G. TERRIEN, à Saumur.

**CONTRIBUTIONS DIRECTES**  
Vérification, sans frais, des patentes et autres Contributions. Reclamations en dégrèvement, réduction, remise ou modération.  
S'adresser à M. LANGLOIS, expert à Saumur.

**A VENDRE**  
Vieux Journaux et Rognures  
S'adresser au bureau du journal.

**La Nationale**  
C<sup>ie</sup> d'Assurances contre l'incendie et sur la vie  
Assurances  
Vic entière, Mixte, Terme fixe  
RENTES VIAGÈRES  
S'adresser à M. H. CESBRON, agent général, rue de l'Ancienne-Messagerie, 9.

**Bouchard-Bayle**  
Architecte Mètreur Expert  
47, Rue Dacier, Saumur  
Géométrie, Expertise, etc.

**Demandes d'Emplois**  
UN COMPTABLE pouvant disposer de plusieurs heures par jour demande un emploi.

ANCIEN PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE, connaissant la procédure, bon comptable, actuellement caissier, expérimenté aux affaires (bonnes références), demande place de Comptable dans bonne étude, banque ou maison de commerce; resterait longtemps.  
S'adresser au bureau du journal.

JEUNE GARÇON, 14 ans, demande place dans un magasin ou petit valet de chambre.  
S'adresser au bureau du journal.  
Saumur, imprimerie P. GODET.

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR  
**E. CHAUVEAU**

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux  
Petits pois moyens, la 1/2 boîte . . . » 50 la b. ite. . . » 70  
extra . . . . . » 60 . . . . . » 90  
Haricots verts moyens, — . . . » 50 — . . . » 80  
extra . . . . . » 60 — . . . » 90  
Asperges (qualité incomparable). . . . . la boîte depuis. » 35  
Sarines à l'huile . . . . . la boîte depuis. » 35  
PRIMEURS : Petits pois, Haricots verts, Radis.  
Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rœdel, de Bordeaux.  
NOTA. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER  
**IMBERT FILS**

Exposition des Articles de Pâques  
Œufs en sucre et en chocolat, Bonbonnières, Œufs en satin et sparterie  
Grand assortiment de Vannerie fine, Porcelaines, etc.  
Dernières créations de l'Art Parisien

PAINS D'ÉPICES GUILLOUT  
PRIMEURS. — Artichauts, Endives, Pommes de terre, Radis, etc.  
Jambons d'York, 1<sup>re</sup> qualité, le 1/2 kil. 1 40. Entier, 1/2 kil. 1 30  
Saucisses de Strasbourg, Saucissons de Lyon, Arles et Bretagne.  
Beurre de Bretagne pour la table et la cuisine, les Mardis et Vendredis

# A LA GLANEUSE

MAISON E. SABATIER

ACTUELLEMENT

# EXPOSITION GÉNÉRALE

ET GRANDE MISE EN VENTE DE TOUTES LES

## NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Affaires considérables vendues très bon marché

NOMBREUSES OCCASIONS AU COMPTOIR DES TISSUS POUR ROBES, COSTUMES, BLOUSES ET CORSAGES

Pour inaugurer la NOUVELLE SAISON, les Magasins de LA GLANEUSE offriront à leurs Clientes, les Lundi 4<sup>er</sup> et Samedi 6 Avril, de magnifiques Bouquets de VIOLETTES DE NICE.

## ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct  
Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.  
Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. } 26 litres pour 25  
Livraison à domicile par 6 litres. Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEUX.

# MAISON CRÉMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, Saumur.

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

Expositions avec Mise en Vente des NOUVEAUTÉS de la Saison Printemps - Été

**COSTUMES COMPLETS A 35 FR.**  
Sur mesure